

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82 177 / MCB
Objet

CE.P.A.A.C. -TARIFS 1983

DATE DE CONVOCATION
18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE
18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

POUR: _____ 24

CONTRE : _____

ABSTENTIONS _____

Archives.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 6. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213

du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt six novembre à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET,
BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET
DUFOUR par M. LACHAUD
Melle FOUCHE par M. LIS
M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 janvier 1982
avait décidé :

- 1) de maintenir en 1982, les mêmes tarifs de location de salles que
ceux fixés par la délibération du Conseil Municipal en date du
23 janvier 1981
- 2) de fixer de nouveaux tarifs pour les prestations de service,
celles-ci avaient été majorés d'environ 10 %.

Le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme,
réuni le 21 octobre 1982 propose de majorer les tarifs du CE.P.A.A.C.
de 8 % pour 1983 et laisse le choix à l'Assemblée municipale de
décider de l'application ou non de ces nouveaux tarifs, en tenant
compte :

- de l'érosion monétaire depuis deux ans
- de la compétitivité entre les villes de congrès
- de la nécessité d'équilibrer la gestion

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. de fixer comme suit, les nouveaux tarifs du CE.P.A.A.C., à compter
du 1er janvier 1983 :

.../...

a) Salles et locaux

	matin ou après-midi	Journée mat. + a.m	soirée
Salle d'assemblée plénière (480 P)	2 050	2 480	2 375
Grand Hall 1er niveau, extension grande salle en expositions 400 m2	800	1 060	930
Petit Hall 2ème niveau, expositions réceptions, réunions 335 m2	658	1 000	800
Grand Hall 2ème niveau, expositions bals 400 m2 Restauration 800 couverts (selon conditions particulières)	925	1 325	1 125
Salle de commission 50 places	270	365	300
Salle de commission 150 places	540	730	625
Salle de projection ou de Commis- sion 70 places	324	495	390

b) Expositions

Location "à la salle" selon tarif "A" + remboursement du chauffage et de l'électricité.

Lorsque l'exposition s'effectue dans une partie de hall, le tarif sera de 4,50 F par mètre linéaire pour les expositions suspendues et de 4,50 F le m2 pour les expositions au sol (par journée d'occupation).

c) Animation / Soirées de gala / Divers

Grand hall 2ème niveau	1 620 F
Petit hall 2ème niveau	970 F
Grand hall 2ème niveau + déambuloire 2ème niveau...	1 835 F
Grand hall 2ème niveau + petit hall 2ème niveau	2 375 F
Grand hall 2ème niveau + petit hall 2ème niveau + déambuloire 2ème niveau ..	2 590 F
Location piste de danse et podium, le m2	11 F

d) Matériels, Equipements et Prestations

Traduction simultanée par congressiste jour non compris honoraires des traducteurs (minimum de perception 900,00 F)	9 F
Récepteur individuel (casque écouteur), par unité	5 F
Retransmission sur TV intérieure par congressiste et par jour (minimum de perception 250,00 F)	2,50 F
Projecteur cinéma 16 m/m sonore (matinée, après-midi ou soirée).....	140 F
Ecran 180 X 180 (matinée, après-midi ou soirée).....	38 F
Projecteur diapositives 24 x 36 (matinée, après-midi ou soirée).....	68 F
Projecteur de téléméscope (matinée, après-midi ou soirée)	140 F

Enregistrement vidéo par cassette non recédée (assistance du technicien non comprise).....	27 F
Enregistrement vidéo par cassette cédée (enregistrement + assistance technicien + cassette).....	
Rétroprojecteur, épiscopes (matinée, après-midi ou soirée)	110 F
Tableau de papier (matinée, après-midi ou soirée)	38 F
Micro supplémentaire	22 F
Enregistrement magnétophonique en régie par bande de 4 H recédée (assistance technique comprise)...	325 F

TARIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

MATERIEL ET PRESTATIONS

Panneaux roulants (pour stands)
par journée indivisible

Panneau de 2 m	3,00F
Panneau de 1 m	2,00F

Table nappée (pour stands)

par journée indivisible	5,00F
-------------------------------	-------

Téléviseur par journée indivisible

noir et blanc	150,00F
Couleur	250,00F

<u>Micro HF</u> par journée indivisible	25,00F
---	--------

<u>Enceinte</u> " " "	35,00F
-----------------------------	--------

<u>Ampli HF</u> " " "	45,00F
-----------------------------	--------

<u>Projecteur</u> 16 m/m "	150,00F
----------------------------------	---------

<u>Magnétoscope</u> " "	150,00F
-------------------------------	---------

<u>Caméra magnet.</u> " " .. (sans bande) ..	150,00F
--	---------

<u>Magnétophone</u> " " (à bande 4 h) ..	100,00F
--	---------

<u>Magnéto-cassette</u> "	75,00F
---------------------------------	--------

Repiquage de bande sur cassette 90 '

la cassette fournie	50,00F
---------------------------	--------

Prise de vue magnétoscopique (par heure)
(technicien compris)

	150,00F
--	---------

Projecteur "lumière" 1 000 W (par journée
indivisible)

	60,00F
--	--------

e) Assistance technique

Hôtesse d'accueil (heures ouvrables) par heure ...	48 F
Hôtesse d'accueil (dimanche et jours fériés)	
par heure ...	67 F
Hôtesse d'accueil (heures de nuit) par heure	81 F
Eclairagiste ou technicien audiovisuel par heure .	90 F

f) Conditions "Service traiteur"

La participation aux frais de consommation (eau, électricité et produits d'entretien, lave-vaisselle, sols, etc...) par convive et par repas	1,30 F
--	--------

g) Travaux de secrétariat

Dactylographie : la page de 21 X 29,7	9 F
Duplicateur : stencil vierge, la pièce	5 F
stencil dactylographié	14 F
tirage par unité de 100 feuillets	
papier fourni	27 F
Travaux de reprographie : photocopie, la pièce	1,20 F

h) Tarifs forfaitaires de participation aux frais

Petite salle de commission	160 F
Grande salle de commission ou salle de projection ...	270 F
Foyer, salon ou hall	380 F
Grande salle	540 F

i) Remises cumulables

Les remises cumulables fixées pour les Congrès et Manifestations inscrites dans le cadre de l'Animation de la Station par délibération du 23 janvier 1981 restent applicables.

La dénomination en ce qui les concerne sera la suivante :

- 35 % pour les Congrès et Manifestations inscrites au cours des mois suivants :
JANV. FEV. JUIL. AOUT. NOV. DEC.

- 25 % pour les Congrès et Manifestations organisés hors week-end : lundi, mardi, mercredi et jeudi.

j) Remise non cumuleable

- 25 % à partir du 4ème jour de présence d'un Congrès.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



(Signature)
Pierre LIS.